

2019_CT2_027

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la Zone Industrielle des Estroublans - Commune de Vitrolles - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de l'avenue de Bruxelles

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Zones d'activités

■ Séance du 27 février 2019

05_1_02

■ Réhabilitation de la Zone Industrielle des Estroublans – Commune de Vitrolles - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de l'avenue de Bruxelles

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de Communes du Pays d'Aix s'était engagée à réhabiliter la totalité de la zone industrielle des Estroublans sur la Commune de Vitrolles.

Les études préalables à la réhabilitation de la zone avaient mis en évidence l'ampleur des travaux à réaliser ainsi que la présence de nombreuses contraintes techniques. La Communauté de Communes du Pays d'Aix avait donc décidé, par délibération cadre n°1999-A111 du 4 octobre 1999 de réhabiliter la zone industrielle des Estroublans avec un programme de travaux découpé en quatre tranches.

Les travaux des deux premières tranches sont aujourd'hui terminés.

Afin d'engager la troisième tranche de la requalification de la zone, une autorisation de programme a été validée par délibération n°2011_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 pour un montant global de 10 000 000€. Les travaux correspondant ont démarré par la réhabilitation du boulevard de l'Europe. Le programme des travaux correspondant a été validé par délibération n°2013_A104 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013. Les travaux sont actuellement en cours de réalisation, pour un montant de 3 800 000€ HT, soit 4 558 000€ TTC.

Par délibération n°FAG 062_3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 l'Autorisation de Programme globale a été augmentée à hauteur de 14M€.

La présente délibération concerne la poursuite de la troisième tranche de travaux avec la réhabilitation de l'avenue de Bruxelles.

En 2014, une étude de faisabilité a été lancée afin de déterminer des solutions d'aménagement.

Cette étude a permis d'aboutir à la proposition d'un programme de travaux qui s'établit comme suit :

- Aménagement d'une chaussée de 7m de large sur l'ensemble du linéaire (environ 300 ml) de l'avenue de Bruxelles,
- Réalisation de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée,
- Réalisation de trottoirs conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales,
- Réhabilitation de l'ensemble de l'éclairage public avec changement des candélabres,
- Coordination avec les services de concession d'électricité en vue de l'enfouissement des lignes électriques,
- Complément du réseau de génie civil du réseau très haut débit.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 475 000 € HT soit 570 000 € TTC.

Ce montant est composé d'une partie travaux pour un montant de 540 000 € TTC et d'une partie études pour un montant de 30 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°1999-A111 du 4 octobre 1999 du Conseil communautaire autorisant la réhabilitation de la totalité de la Zone Industrielle des Estroublans ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FAG 062_3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 validant l'Autorisation de Programme de la troisième tranche des Estroublans à Vitrolles pour un montant de 14M€ ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 6 février 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de réhabilitation de la rue de Bruxelles faisant partie de la 3ème tranche de la réhabilitation des Estroublans, pour un montant de travaux de 450 000 HT soit 540 000 € TTC auquel il faut ajouter une partie étude pour un montant de 30 000 € TTC.

Le coût global est donc de 475 000 € HT soit 570 000 € TTC.

Article 2 :

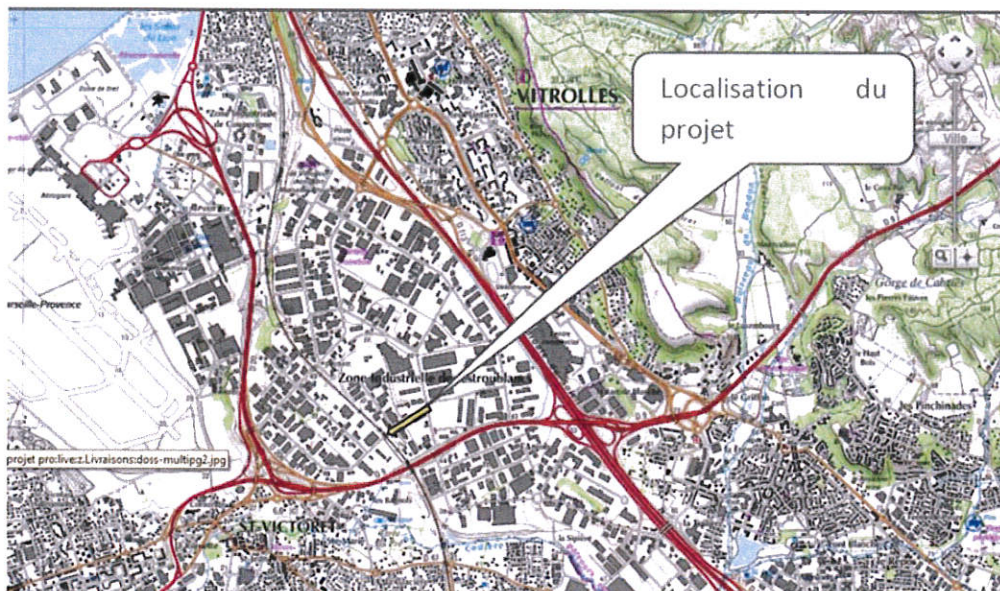
Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

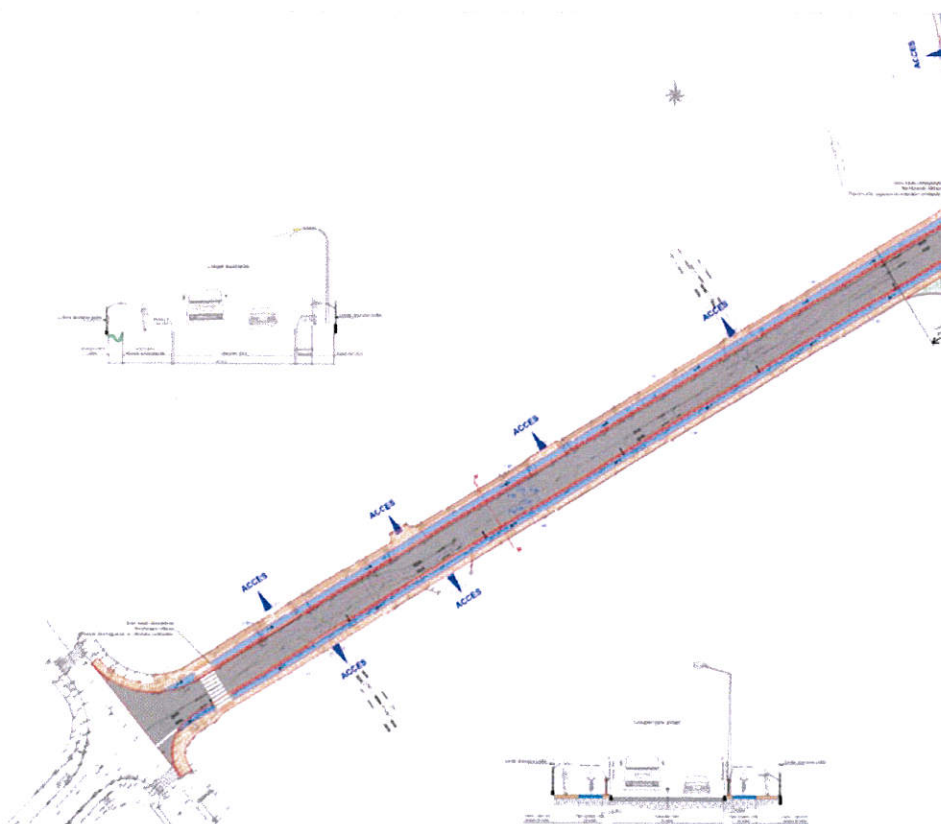
Les crédits nécessaires pour 2018 sont inscrits dans l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, au service 3C, Autorisation de Programme de l'opération 2017-7. Vitrolles Estroublans 3ème tranche.

Annexe 1

Plan de situation de l'avenue de Bruxelles



Plan de principe d'aménagement



OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la Zone Industrielle des Estroublans - Commune de Vitrolles - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de l'avenue de Bruxelles

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **04 MARS 2019**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_027-DE
Date de télétransmission : 07/03/2019
Date de réception préfecture : 07/03/2019